

CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL - OMNIS STUDIO

RÉV. JANV. 2017

MERCI D'AVOIR CHOISI CE PRODUIT OMNIS® (AINSI QUE LA DOCUMENTATION QUI L'ACCOMPAGNE, « OMNIS »). LA PRÉSENTE LICENCE CONSTITUE LE CONTRAT JURIDIQUE (LE « CONTRAT ») ENTRE VOUS, LE CLIENT AYANT ACQUIS OMNIS (« VOUS ») ET OMNIS SOFTWARE LIMITED (« OMNIS SOFTWARE »). VEUILLEZ LIRE LE PRÉSENT CONTRAT ATTENTIVEMENT.

OMNIS SOFTWARE CONSENT À VOUS FOURNIR OMNIS QUE SI VOUS ACCEPTEZ L'ENSEMBLE DES MODALITÉS DU PRÉSENT CONTRAT. VOUS ACCEPTEZ LE PRÉSENT CONTRAT EN INSTALLANT OU EN UTILISANT OMNIS.

SI VOUS N'AVEZ PAS ACQUIS OMNIS AUPRÈS D'OMNIS SOFTWARE OU D'UN DISTRIBUTEUR AGRÉÉ OU D'UNE SOCIÉTÉ AFFILIÉE D'OMNIS SOFTWARE (« DISTRIBUTEUR AGRÉÉ »), VOUS NE POUVEZ PAS CONCLURE LE PRÉSENT CONTRAT, NI UTILISER OMNIS. AUCUNE AUTRE PARTIE N'A LE DROIT DE VOUS TRANSMETTRE UN EXEMPLAIRE D'OMNIS. LES DISTRIBUTEURS AGRÉÉS ET SOCIÉTÉS AFFILIÉES D'OMNIS SOFTWARE FIGURENT SUR LA LISTE DISPONIBLE SUR SON SITE INTERNET.

SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS ACCEPTER LE PRÉSENT CONTRAT, N'UTILISEZ PAS OMNIS. SI VOUS AVEZ DÉJÀ ACHETÉ OMNIS SANS AVOIR EU LA POSSIBILITÉ AU PRÉALABLE D'EXAMINER LE PRÉSENT CONTRAT ET QUE VOUS REFUSEZ DÉSORMAIS D'ACCEPTER SES MODALITÉS, VOUS POUVEZ, DANS UN DÉLAI DE TRENTE (30) JOURS À COMPTER DE LA DATE À LAQUELLE VOUS AVEZ ACQUIS OMNIS, LE RETOURNER À OMNIS SOFTWARE OU AU DISTRIBUTEUR AGRÉÉ AUPRÈS DUQUEL VOUS L'AVEZ ACQUIS, AVEC SON EMBALLAGE D'ORIGINE ET LA PREUVE D'ACHAT, AFIN D'OBTENIR SON REMBOURSEMENT INTÉGRAL.

NONOBTANT TOUTE STIPULATION CONTRAIRE ÉNONCÉE AUX PRÉSENTES, LES DISTRIBUTEURS AGRÉÉS D'OMNIS SOFTWARE N'AGISSENT PAS EN QUALITÉ DE MANDATAIRES DE CELLE-CI, NI NE PEUVENT CONCLURE DE CONTRATS AU NOM D'OMNIS SOFTWARE. AUCUN DISTRIBUTEUR AGRÉÉ N'EST HABILITÉ À MODIFIER LES MODALITÉS DU PRÉSENT CONTRAT.

UN MOT À L'ATTENTION DE NOS CHERS CLIENTS. Notre objectif est de vous aider à réussir grâce à Omnis. Nous avons élaboré ce Contrat afin de vous apporter la flexibilité dont vous avez besoin pour développer et distribuer avec succès vos produits grâce à Omnis et de protéger, dans le même temps, la propriété intellectuelle d'Omnis Software. Si vous devez utiliser Omnis dans des conditions autres que celles autorisées par le présent Contrat, veuillez contacter Omnis Software afin de trouver d'autres arrangements en matière de concession de licence. Si vous avez des questions concernant la présente Licence, veuillez contacter Omnis Software à l'adresse suivante : licence@omnis.net.

1. PROPRIÉTÉ. Omnis (à l'exclusion de son emballage d'origine) est concédé sous licence. Il ne peut être vendu, même si, par souci de commodité, nous utilisons des termes tels que « vente » ou « achat ». Omnis est protégé par le droit d'auteur et d'autres droits de propriété intellectuelle. Vous convenez que tous les droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle afférents à Omnis et à toutes les copies d'Omnis dans le monde, quelle que soit la manière dont ils sont conçus, sont la propriété exclusive d'Omnis Software et de ses fournisseurs. Tous les droits afférents à Omnis qui ne vous sont pas expressément accordés dans le présent Contrat sont réservés par Omnis Software et ses fournisseurs. Le présent Contrat ne comprend aucune licence implicite.

2. COMMENT OMNIS EST CONCÉDÉ SOUS LICENCE. Omnis est un outil qui vous permet de développer et de déployer des Applications. Si vous souhaitez utiliser Omnis pour développer des Applications, vous devez acheter, auprès d'Omnis Software ou d'un de ses Distributeurs Agréés, une ou plusieurs Licences de Développement, conformément aux stipulations de l'Article 4. Si vous souhaitez utiliser Omnis pour déployer des Applications à des fins de production ou d'« exécution », vous devez acheter, auprès d'Omnis Software ou d'un de ses Distributeurs Agréés, une ou plusieurs Licences de Déploiement (également connues sous le nom d'« environnements d'exécution »), conformément aux stipulations de l'Article 5. Vous ne pouvez acquérir une Licence de Déploiement pour une version d'Omnis en particulier que si vous avez également acquis au moins une Licence de Développement pour cette même version. Si vous êtes un développeur commercial ou si vous développez des applications en vue de les distribuer à des tiers, veuillez consulter l'Article 6 pour plus d'informations sur la distribution des Licences de Déploiement à vos clients. Le terme « Application » désigne un programme que vous créez grâce à Omnis et qui a une valeur ajoutée significative et des fonctions améliorées par rapport à Omnis. Il désigne également un programme qui n'est pas simplement un ensemble ou un sous-ensemble des fonctions fournies par Omnis et qui n'expose pas directement les interfaces d'Omnis aux utilisateurs finaux de l'Application.

Les Applications ne comprennent pas les programmes qui reproduisent de manière significative les capacités d'Omnis ou qui concurrencent celui-ci.

3. CODES D'ACTIVATION. Pour chaque Licence qui vous est concédée au titre du présent Contrat, à l'exclusion des Licences d'évaluation, Omnis Software ou ses Distributeurs Agréés vous fourniront un code d'activation unique que vous ou le client final qui utilise votre Application (le « Client ») pourrez utiliser et, dans certains cas, un certificat de Licence décrivant la Licence que vous avez acquise. Le code d'activation, ainsi que le certificat de Licence qui l'accompagne, constituent votre preuve de licence. Veuillez en conserver un exemplaire. Pour installer ou utiliser une copie d'Omnis, vous ou votre Client pourrez être amenés à saisir un code d'activation autorisé. Si vous avez acquis une Licence en vue de la distribuer à un Client, vous devez lui fournir le code d'activation correspondant ainsi qu'un exemplaire du certificat de Licence qui l'accompagne. Une fois que le code d'activation a été utilisé, par vous ou par votre Client, pour installer Omnis au titre d'une licence en particulier, celui-ci ne peut être transmis à une autre personne, ni utilisé au titre d'une autre licence. Si une Licence est concédée au titre du présent Contrat pour une durée déterminée, le code d'activation fourni au titre de cette Licence expirera et la copie correspondante d'Omnis cessera de fonctionner, à l'expiration de cette durée limitée. **DANS CE CAS, VOUS NE POURREZ PLUS ACCÉDER AUX DONNÉES ET PROGRAMMES QUE VOUS AVEZ CRÉÉS EN UTILISANT CETTE COPIE D'OMNIS.** Pour continuer à utiliser Omnis après l'expiration de cette période, vous devez acheter une nouvelle Licence auprès d'Omnis Software, le cas échéant, aux prix et conditions en vigueur à la date concernée.

Chaque code d'activation unique vous permet d'utiliser Omnis directement sur un (1) Serveur sous Licence (sans virtualisation ou toute autre émulation) ou dans un (1) système matériel virtuel (ou émulé d'une quelconque autre manière) sur un Serveur sous Licence, sauf indication contraire.

L'activation associe l'utilisation d'Omnis à un Serveur sous Licence spécifique. Pendant son activation, Omnis peut envoyer des informations à Omnis Software comprenant le code d'activation unique et l'adresse IP ainsi que des informations provenant de la configuration matérielle du Serveur sous Licence. Ces informations sont utilisées pour s'assurer qu'Omnis est utilisé conformément aux modalités du présent Contrat. **EN UTILISANT OMNIS, VOUS ACCEPTEZ LA TRANSMISSION DE CES INFORMATIONS.** Omnis Software s'engage à ne pas collecter d'informations permettant de vous identifier au moyen de votre appareil pendant ce processus.

4. LICENCES DE DÉVELOPPEMENT. Pour chaque Licence de Développement que vous achetez dans le cadre du présent Contrat, Omnis Software vous concède une Licence personnelle, non exclusive, incessible et limitée pendant la durée du présent Contrat pour l'installation et l'exécution de la version d'Omnis qui l'accompagne, sous forme de code objet uniquement, sur un maximum de cinq (5) Serveurs sous Licence en votre possession uniquement et pour votre usage personnel (si vous êtes une personne physique) ou pour celui d'une (1) personne que vous employez (si vous êtes une personne morale) aux fins de développer et de tester les Applications et d'assurer l'assistance technique et la maintenance de celles-ci, pour autant que vous respectiez les stipulations du présent Contrat. Vous ne pouvez distribuer, concéder en sous-licence, partager, ni transférer les Licences de Développement et vous n'êtes pas en droit d'utiliser Omnis conformément à l'Article 4 pour déployer une Application à des fins de production.

4.1 Licences de Développement sans Serveur. Les Licences de Développement sans Serveur concernent uniquement le développement d'applications mobiles. En tant qu'extension de la Licence de Développement (telle que définie à l'Article 4 ci-dessus), vous pouvez acheter une ou plusieurs Licences de Développement sans Serveur à partir du moment où vous possédez une Licence de Développement. Chaque Licence de Développement sans Serveur vous permet de développer une (1) application mobile sans serveur (application étant définie comme l'utilisation d'une (1) bibliothèque Omnis). L'activation d'une Licence de Développement sans Serveur permet d'activer le mode client sans serveur pour les formulaires à distance dans une (1) bibliothèque Omnis pour une seule application. Chaque application mobile sans serveur supplémentaire nécessite l'acquisition d'une nouvelle Licence de Développement sans Serveur.

5. LICENCES DE DÉPLOIEMENT.

5.1 Deux types de Licences de Déploiement. Vous devez acheter une ou plusieurs Licences de Déploiement pour exécuter chaque application que vous créez en utilisant Omnis. Deux types de Licences de Déploiement sont disponibles au titre du présent Contrat, à savoir la Licence d'Accès Client et la Licence Serveur d'Application (également appelée « Licence Serveur Internet », « Licence Client Internet », « Serveur d'Application Mobile JavaScript » ou « Serveur d'Application Internet JavaScript »). Ces différentes Licences sont décrites de l'Article 5.3 à l'Article 5.6. Le type de Licence de Déploiement que vous achetez sera indiqué sur la facture ou le certificat de Licence correspondant qui vous a été fourni par Omnis Software ou son Distributeur Agréé. Vous pouvez acheter une Licence d'Accès Client pour un seul ou plusieurs utilisateurs. Si vous achetez une Licence d'Accès Client pour plusieurs utilisateurs, vous devez également acheter les droits de Licence pour chaque Utilisateur (tel que défini ci-après) qui utilise une Application ou qui y accède, directement ou via des outils d'accès à distance, indépendamment de la fréquence à laquelle ces Utilisateurs peuvent accéder à ladite Application. Vous pouvez acheter une Licence Serveur d'Application Internet par utilisateur concurrent ou par système. Si votre Application

requiert un autre modèle de déploiement, veuillez contacter Omnis Software ou un Distributeur Agréé dans votre pays afin de trouver d'autres arrangements en matière de concession de licence.

5.2 Pourquoi les Licences de Déploiement sont-elles nécessaires ? Certaines Applications nécessitent un Environnement d'Exécution Omnis pour fonctionner à des fins de déploiement. L'« Environnement d'Exécution » est un sous-ensemble d'Omnis qui ne comprend pas la fonctionnalité permettant de créer ou de modifier des Applications. Tout comme le reste d'Omnis, l'Environnement d'Exécution est la propriété d'Omnis Software et, de ce fait, celui-ci ne peut être installé ou exécuté sans une Licence de Déploiement.

5.3 Licence d'Accès Client - Utilisateur unique. Pour chaque Licence d'Accès Client à utilisateur unique que vous achetez dans le cadre du présent Contrat, Omnis Software vous concède une licence non exclusive, inaccessible et limitée pour l'installation et l'exécution de l'Environnement d'Exécution, sous forme de code objet uniquement, sur un (1) seul Serveur sous Licence à l'usage d'un (1) seul Utilisateur (tel que défini ci-après) avec une (1) seule Application uniquement, pour autant que vous respectiez les stipulations du présent Contrat.

5.4 Licence d'Accès Client - Multi-Utilisateur. Pour chaque Licence d'accès Client multi-utilisateur que vous achetez dans le cadre du présent Contrat, Omnis Software vous concède une licence non exclusive, inaccessible et limitée pour l'installation et l'exécution de l'Environnement d'Exécution, sous forme de code objet uniquement, aux fins d'être utilisé sur une (1) seule Application uniquement, sur autant de Serveurs sous Licence multi-utilisateur que le nombre maximal d'Utilisateurs autorisés par Omnis Software le permet au titre de cette Licence, pour autant que vous respectiez les stipulations du présent Contrat. Le nombre total d'Utilisateurs sur une période quelconque qui utilisent l'Environnement d'Exécution ou qui y accèdent au titre de cette licence, directement ou via des outils d'accès à distance, ne peut dépasser le nombre maximal d'Utilisateurs autorisés. Le nombre maximal d'Utilisateurs autorisés est celui indiqué dans votre Licence d'Accès Client multi-utilisateur.

5.5 Licence Serveur d'Application Internet - Par système. Vous pouvez acheter des Licences Serveur d'Application Internet dans le cadre du présent Contrat par système ou par Utilisateur. « Système » désigne un serveur d'application sur un serveur Internet. Pour chaque Licence Serveur d'Application Internet que vous achetez par système, Omnis Software vous concède une licence non exclusive, inaccessible et limitée pour l'installation et l'exécution de l'Environnement d'Exécution, sous forme de code objet uniquement, sur un (1) seul Serveur sous Licence à l'usage d'un nombre illimité d'Utilisateurs. Le nombre de Systèmes autorisés est expressément indiqué sur le certificat de Licence qui vous a été fourni par Omnis Software ou son Distributeur Agréé. Si le nombre de Systèmes autorisés n'est pas indiqué, alors ce nombre est d'un (1) seul Système.

5.6 Licence Serveur d'Application Internet - Par utilisateur. Pour chaque Serveur d'Application Internet que vous achetez dans le cadre du présent Contrat par utilisateur, Omnis Software vous concède une licence non exclusive, inaccessible et limitée pour l'installation et l'exécution de l'Environnement d'Exécution, sous forme de code objet uniquement, aux fins d'être utilisée sur une (1) seule Application uniquement, pour autant que le nombre total d'Utilisateurs de l'Application ne dépasse pas, en tout temps, le nombre d'utilisateurs concurrents autorisés par Omnis Software au titre de la Licence Serveur d'Application Internet et pour autant que vous respectiez les stipulations du présent Contrat.

5.7 Licence Client sans Serveur - Par bibliothèque. Pour chaque Licence de Développement sans Serveur que vous achetez dans le cadre du présent Contrat par bibliothèque, Omnis Software vous concède une licence non exclusive, inaccessible et limitée pour l'installation et l'exécution du wrapper d'application mobile sur un nombre illimité d'appareils mobiles. La connexion d'un système de déploiement client sans serveur en vue de fournir des données ou une mise à jour du contenu de l'application nécessite l'acquisition d'une Licence Serveur d'Application Internet appropriée pour chaque système ou utilisateur, comme indiqué aux Articles 5.5 et 5.6 ci-dessus.

5.8 Utilisateurs. « Utilisateur » désigne un individu, un programme ou un appareil qui utilise les données, fonctions ou services de l'Environnement d'Exécution via une Application. Si votre Licence est concédée pour chaque utilisateur, alors le nombre maximal d'Utilisateurs autorisés au titre de cette Licence est expressément indiqué sur le certificat de Licence qui vous a été fourni par Omnis Software ou son Distributeur Agréé et, dans le cas contraire, ce nombre est d'un (1) Utilisateur autorisé. Lorsque vous installerez l'Environnement d'Exécution au titre de ces Licences, celui-ci sera configuré de manière à bloquer l'accès aux Utilisateurs dépassant le nombre autorisé.

5.9 Absence de multiplexage. Le multiplexage est l'utilisation de matériel ou de logiciels permettant aux Utilisateurs d'accéder à un Environnement d'Exécution simultanément tout en partageant une session ou en utilisant uniquement une seule Licence par siège. Le multiplexage n'est pas autorisé par le présent Contrat. Quel que soit le nombre de matériels ou de logiciels existant entre les Utilisateurs et un Environnement d'Exécution, vos Applications doivent fournir en tout temps une session permanente distincte pour chaque Utilisateur qui accède à l'Environnement d'Exécution et le nombre de sessions que vous pouvez ouvrir simultanément doit correspondre au nombre d'Utilisateurs autorisés par Omnis Software pour la Licence au titre de laquelle cet Environnement d'Exécution est utilisé. Vous ne pouvez combiner les transactions de plusieurs utilisateurs sur une seule session. Veuillez noter que les restrictions en matière de multiplexage ne s'appliquent

pas aux Licences Serveur Internet acquises pour chaque système. Si vous avez des doutes sur la manière d'appliquer ces restrictions à une Application en particulier, veuillez contacter Omnis Software ou un Distributeur Agréé dans votre pays pour plus d'informations à ce sujet ou demander un autre arrangement en matière de concession de Licence.

6. DISTRIBUTION

6.1 Distribution autorisée. Omnis Software vous concède une Licence personnelle, non exclusive, incessible et limitée vous permettant de distribuer l'Environnement d'Exécution, sous forme de code objet uniquement, ainsi que les Applications que vous créez dans le cadre du présent Contrat, pour autant que vous achetiez et concédiez sous licence une ou plusieurs Licences de Déploiement pour chaque Application que vous distribuez à chacun de vos Clients.

6.2 Collaboration avec les Partenaires de Distribution. Conformément aux stipulations de l'Article 6.1, vous pouvez distribuer l'Environnement d'Exécution par l'intermédiaire de distributeurs, de revendeurs à valeur ajoutée ou de fabricants d'équipement d'origine, pour autant que chaque copie de l'Environnement d'Exécution que vous distribuez soit fournie avec l'une de vos Applications ou intégrée à l'une d'entre elles, que vous indiquiez clairement à vos revendeurs que l'Environnement d'Exécution est concédé sous licence et non vendu et que vous exigiez de vos revendeurs qu'ils respectent l'ensemble des obligations qui vous incombent en vertu du présent Contrat eu égard à l'Environnement d'Exécution.

6.3 Contrats conclus avec les Clients. Avant que vous ou votre revendeur ne fournissiez une copie de l'Environnement d'Exécution à un Client, vous ou votre revendeur, selon le cas, devez conclure un contrat de licence écrit et juridiquement contraignant avec ce Client qui :

- (a) déclare expressément que l'Environnement d'Exécution est « concédé sous licence et non vendu » ;
- (b) concède au Client une licence incessible et non exclusive pour l'installation et l'exécution de l'Environnement d'Exécution aux fins d'être utilisé avec une seule Application, conformément à la Licence ou aux Licences de Déploiement que vous avez acquises auprès de ce Client ;
- (c) interdit au Client de distribuer, de concéder en sous-licence, de louer, de céder ou de transférer l'Environnement d'Exécution ou tout code d'activation ;
- (d) interdit au Client de décompiler ou désassembler l'Environnement d'Exécution, sauf dans la mesure permise par la législation applicable et uniquement aux fins prévues par ladite législation ;
- (e) interdit au Client d'utiliser le même code d'activation pour installer l'Environnement d'Exécution d'une manière qui dépasse le champ d'application de la Licence de Déploiement au titre de laquelle le code d'activation est fourni ;
- (f) exclut, au bénéfice d'Omnis Software, toutes les garanties et conditions, expresses ou implicites, en ce compris les garanties ou conditions de titre et d'absence de contrefaçon et les garanties ou conditions implicites de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier ; et
- (g) dégage expressément Omnis Software de toute responsabilité en cas de dommages, en ce compris les dommages directs, indirects, non établis, accessoires et immatériels (tels que la perte de bénéfices) ou tous autres dommages de quelque nature que ce soit résultant de l'utilisation des Applications ou de l'Environnement d'Exécution.

Ces contrats de sous-licence doivent désigner Omnis Software en tant que bénéficiaire tiers exprès. Vous devez exécuter ces contrats avec la même diligence que celle dont vous faites preuve pour exécuter des contrats similaires pour d'autres logiciels que vous distribuez et déployer, à tout le moins, des efforts raisonnables. Il n'est pas nécessaire que les Clients signent en personne le contrat de sous-licence, sauf si la législation applicable l'exige pour rendre le contrat exécutoire.

6.4 Restrictions en matière de distribution. Si vous distribuez l'Environnement d'Exécution, vous devez inclure tous les fichiers de licence tiers. Vous vous engagez à ne pas : (a) accorder (ou autoriser vos revendeurs à accorder) à un Client des droits d'utilisation de l'Environnement d'Exécution plus étendus que la Licence de Déploiement que vous avez achetée en vue de la distribuer à ce Client ; (b) distribuer, concéder en sous-licence, louer, céder ou transférer Omnis à un tiers, sauf dans les cas expressément énoncés à l'Article 6.1 ; ou (c) distribuer un composant d'Omnis qui peut être utilisé pour développer une Application Omnis. Vous devez fournir un avis de droits d'auteur valide à votre nom sur chaque Application que vous distribuez avec l'Environnement d'Exécution. Les droits de distribution énoncés à l'Article 6.1 vous sont accordés à titre personnel et ne peuvent être concédés en sous-licence, cédés ou transférés.

6.5 Relation avec les Clients. Vous êtes seul(e) responsable de vos Applications et des services que vous fournissez à vos Clients. Omnis Software et ses Distributeurs Agréés ne donnent aucune garantie et ne sont nullement tenus de fournir une assistance ou d'autres services à vos Clients. Vous vous engagez à défendre

et à indemniser Omnis Software et ses fournisseurs en cas de réclamations ou d'actions en responsabilité résultant de vos Applications ou émanant de vos Clients ou s'y rapportant, en ce compris les réclamations basées sur les performances ou les mauvaises performances de l'Environnement d'Exécution. Vous devez conclure des transactions avec vos Clients pour votre propre compte et non au nom d'Omnis Software.

6.6 Code source ouvert. Vous ne pouvez intégrer à une Application que vous distribuez à des tiers un « code source ouvert » ou tout autre code qui vous a été concédé sous licence par un tiers à condition que tout programme intégré à ce code, issu de celui-ci ou distribué avec celui-ci soit communiqué ou distribué sous forme de code source ou distribué gratuitement.

7. AUTRES DROITS DE LICENCE.

7.1 Plug-ins. Omnis comprend des plug-ins destinés à être utilisés avec un navigateur internet. Ces plug-ins sont spécifiquement désignés dans la documentation technique qui accompagne Omnis. Tant que vous respectez le présent Contrat, Omnis Software vous concède une licence non exclusive et limitée pendant la durée du présent Contrat pour l'installation et l'exécution (et concède à vos Clients des sous-licences pour l'installation et l'exécution) de ces plug-ins de navigateur sur des ordinateurs individuels aux seules fins de permettre au navigateur installé sur ces ordinateurs de communiquer avec des Applications déployées sur un Environnement d'Exécution installé sur un ordinateur distinct. Les droits accordés au titre du présent Article n'augmentent pas le nombre d'individus pouvant utiliser l'Environnement d'Exécution au titre d'une Licence de Déploiement particulière.

7.2 Licence d'évaluation. Si Omnis Software ou ses Distributeurs Agréés vous ont remis une copie d'Omnis mais que vous n'avez pas encore acheté une Licence pour son utilisation, alors Omnis Software vous concède une Licence personnelle, incessible, non exclusive et limitée pour l'installation et l'exécution d'Omnis, sous forme de code objet uniquement, pour un usage interne seulement, aux fins d'évaluer Omnis pendant une période n'excédant pas quatre-vingt-dix (90) jours.

7.3 Licence de démonstration. Omnis Software peut, à votre demande, vous concéder une Licence de Déploiement, conformément aux stipulations de l'Article 5, à titre de démonstration. Les Environnements d'Exécution déployés dans le cadre d'une Licence de Déploiement de démonstration auront une date d'expiration. Vous pouvez concéder en sous-licence ces Licences de démonstration à vos Clients et prospects aux seules fins de leur permettre d'évaluer une Application. À L'EXPIRATION DE CE DÉLAI, L'ENVIRONNEMENT D'EXÉCUTION CESSERA DE FONCTIONNER ET VOUS ET VOS CLIENTS NE POURREZ PLUS UTILISER L'APPLICATION, À MOINS QUE VOUS VOUS PROCURIEZ UNE LICENCE DE DÉPLOIEMENT AUPRÈS D'OMNIS SOFTWARE AUX CONDITIONS ET PRIX EN VIGUEUR À LA DATE CONCERNÉE.

7.4 Copies de sauvegarde. Vous pouvez effectuer un nombre raisonnable de copies de sauvegarde d'Omnis pendant la durée du présent Contrat, pour autant que vous n'utilisiez ces copies de sauvegarde à des fins autres que le remplacement de la copie originale d'Omnis qui vous a été fournie par Omnis Software si cette copie est endommagée ou détruite. Vous pouvez effectuer et autoriser d'autres personnes à effectuer un nombre raisonnable de copies de sauvegarde de l'Environnement d'Exécution uniquement aux fins de remplacer les copies d'Applications qui sont endommagées ou détruites.

8. RESTRICTIONS ET CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES.

8.1 Utilisations interdites d'Omnis. Vous n'êtes pas autorisé(e) et vous ne pouvez autoriser d'autres personnes à : (a) modifier, adapter, altérer ou traduire Omnis ou créer des œuvres dérivées à partir de celui-ci ; (b) fusionner Omnis avec des composants ou logiciels externes ou intégrer celui-ci à des composants ou logiciels externes autres qu'une Application ; (c) rétro-concevoir, décompiler ou désassembler Omnis ou tenter d'obtenir le code source d'Omnis, sauf dans la mesure où ces opérations sont expressément permises par la législation applicable, nonobstant la présente limitation ; (d) supprimer, modifier ou masquer tout avis de confidentialité ou de propriété (en ce compris les avis de droits d'auteur et de marque déposée) d'Omnis Software ou de ses fournisseurs concernant Omnis, en ce compris toute copie d'Omnis que vous êtes autorisé(e) à effectuer au titre du présent Contrat ; (e) utiliser l'Environnement d'Exécution comme outil pour créer d'autres Applications Omnis ; (f) contourner ou fournir ou utiliser un programme visant à contourner des mesures technologiques (telles que les codes d'activation) régissant l'installation ou l'utilisation d'Omnis ; (g) utiliser un code d'activation pour installer ou utiliser des copies d'Omnis d'une manière qui dépasse le champ d'application de la Licence au titre de laquelle le code d'activation vous est fourni ; ou (h) reproduire ou utiliser Omnis sauf dans les cas expressément prévus par le présent Contrat.

8.2 Hébergement. Vous et vos Clients peuvent héberger des Applications et des Environnements d'Exécution pour d'autres personnes au titre d'une Licence de Déploiement Serveur d'Application Internet, pour autant que vous ne dépassiez pas l'utilisation et d'autres limites énoncées dans le présent Contrat. Néanmoins, vous ne pouvez autoriser des tiers à utiliser les autres fonctions d'Omnis ou à y accéder (en ce compris les fonctions de développement), que ce soit dans le cadre d'un accord d'utilisation en temps partagé, d'un accord d'hébergement, d'un accord avec des fournisseurs de services d'applications, d'un accord avec des sociétés de services ou de tout autre accord.

8.3 Mises à niveau. Les Licences concédées au titre du présent Contrat couvrent toutes les futures mises à jour de maintenance, mises à niveau ou autres versions d'Omnis que vous pourrez acquérir, aux conditions et prix en vigueur à la date concernée, auprès d'Omnis Software et de ses Distributeurs Agréés, à moins que ces versions ne fassent l'objet d'un contrat de Licence distinct. La fourniture de mises à niveau ou d'autres nouvelles versions ou mises à jour n'étend pas les droits de Licence dont vous disposez en vertu du présent Contrat. Si la copie d'Omnis que vous avez acquise est une « mise à niveau » d'une version précédemment installée (telle qu'indiquée sur l'emballage du produit Omnis ou sur la facture, le certificat de Licence ou la documentation qui vous a été fourni(e) par Omnis Software ou son Distributeur Agréé concernant Omnis, ou sur les écrans affichés par Omnis lors de son installation initiale), vous ne pouvez utiliser cette mise à niveau que si vous disposez d'une Licence valide concernant cette version précédemment installée. Les droits dont vous disposez concernant cette version précédemment installée prennent fin après l'installation de la mise à niveau.

8.4 Interdiction de séparer ou de réutiliser les composants. Vous ne pouvez pas disséquer Omnis en composants et installer ces composants sur des ordinateurs différents au titre d'une Licence en particulier, sauf dans les cas prévus à l'Article 7.1. Chaque Licence de Déploiement concédée au titre du présent Contrat ne doit être utilisée qu'avec l'Application sur laquelle l'Environnement d'Exécution est initialement déployé. L'Environnement d'Exécution ne peut être utilisé avec une autre application, même si l'Utilisateur final cesse d'utiliser l'Application initiale.

8.5 Modalités et conditions ; Autres environnements. Les modalités et conditions requises par les fournisseurs de systèmes ou de plateformes tiers peuvent limiter la capacité de déploiement d'Applications Omnis dans certains environnements. Omnis Software ne fait aucune déclaration ni ne donne aucune garantie quant aux modalités ou conditions susceptibles d'être imposées par d'autres distributeurs pour l'utilisation de leurs plateformes ou systèmes. Par exemple, et sans que cela soit limitatif, le client iOS d'Omnis est installé en utilisant les contrôles et API iOS standard, mais les conditions de licence d'Apple peuvent imposer d'autres limitations.

8.6 Confidentialité. Les informations techniques qui vous sont fournies dans le cadre du présent Contrat, en ce compris les API (à l'exception des documents publiés), sont confidentielles et sont la propriété d'Omnis Software. D'autre part, vous n'êtes pas autorisé(e) à divulguer ces informations techniques à des tiers sans l'autorisation expresse d'Omnis Software.

8.7 Activités à haut risque. Omnis n'accepte aucune erreur et n'est pas destiné à être utilisé dans le cadre d'activités à haut risque. Vous ne pouvez utiliser Omnis, en ce compris tout Environnement d'Exécution, dans le cadre de la conception, la construction, l'exploitation ou la maintenance d'une installation nucléaire ou d'une arme de destruction massive ou pour le contrôle ou la navigation d'un aéronef ou pour toute autre activité où la défaillance d'Omnis pourrait entraîner la perte de vies humaines, des blessures corporelles ou des dommages matériels.

9. SERVICES. Le présent Contrat ne prévoit aucun service. Vous êtes chargé(e) de l'installation d'Omnis sur votre ordinateur conformément au présent Contrat. Le support, la maintenance et les autres services doivent être achetés séparément auprès d'Omnis Software.

10. DROITS. Les droits de licence peuvent faire l'objet de modifications. Veuillez consulter Omnis Software ou son Distributeur Agréé afin de vous informer sur le montant des droits actuels avant de passer commande. Tous les droits de Licence ne sont pas remboursables et ne peuvent être annulés, sauf indication contraire expresse contenue dans le présent Contrat, et n'incluent pas les frais de transport, les taxes sur les ventes ou la consommation, les retenues à la source, les droits d'accise, la TVA ou les droits de douane que vous êtes tenu(e) de payer en sus des droits de Licence dus à Omnis Software ou à son Distributeur Agréé.

11. GARANTIE LIMITÉE. Omnis Software vous garantit à vous, l'acheteur initial, et à personne d'autre, que, pendant une période de trente (30) jours à compter de la date à laquelle Omnis vous a été initialement livré, le support, le cas échéant, sur lequel Omnis vous est fourni sera exempt de défauts de matériaux et de fabrication. Le seul recours en cas de violation de la présente garantie limitée se limitera au remplacement par Omnis Software de tout support défectueux que vous retournerez à celle-ci (ou à son Distributeur Agréé auprès duquel vous avez acquis Omnis) dans les trente (30) jours de la période de garantie. Tout support de remplacement sera garanti conformément aux stipulations du présent Article pendant le reste des trente (30) jours de la période de garantie initiale ou pendant dix (10) jours, la période la plus longue étant retenue. La présente garantie limitée ne s'applique pas aux dommages résultant d'une mauvaise utilisation, d'une utilisation abusive ou d'une négligence. D'autre part, la présente garantie limitée ne s'applique pas aux ajouts ou mises à jour apportés à Omnis qui vous sont fournis après l'expiration de la période de garantie de trente (30) jours.

12. EXCLUSIONS DE GARANTIE. À L'EXCEPTION DE LA GARANTIE LIMITÉE EXPRESSE INDIQUÉE À L'ARTICLE 11, OMNIS EST FOURNI « EN L'ÉTAT » ET SANS AUCUNE GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT. OMNIS SOFTWARE EXCLUT ET DÉCLINE PAR LES PRÉSENTES TOUTE GARANTIE IMPLICITE OU PRÉVUE PAR LA LOI, Y COMPRIS, MAIS DE FAÇON NON LIMITATIVE, LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, DE QUALITÉ, D'ABSENCE DE CONTREFAÇON, DE TITRE, DE RÉSULTATS, D'EFFORTS OU D'ÉVICTION. IL N'EXISTE AUCUNE

GARANTIE QU'OMNIS NE CONTIENDRA AUCUNE ERREUR OU QU'IL FONCTIONNERA SANS INTERRUPTION. VOUS ASSUMEZ PLEINEMENT LES RISQUES LIÉS À L'EXÉCUTION OU À L'UTILISATION D'OMNIS. DANS LA MESURE OÙ OMNIS SOFTWARE N'EST PAS EN DROIT D'EXCLURE UNE GARANTIE QUELLE QU'ELLE SOIT EN VERTU DE LA LÉGISLATION EN VIGUEUR, LA PORTÉE ET LA DURÉE DE CETTE GARANTIE CORRESPONDONT AU MINIMUM PRÉVU PAR LADITE LÉGISLATION.

13. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ. OMNIS SOFTWARE OU SES DISTRIBUTEURS AGRÉÉS NE POURRONT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE TOUT DOMMAGE IMMATÉRIEL, INDIRECT, EXEMPLAIRE, PUNITIF, NON ÉTABLI OU ACCESSOIRE OU DE TOUTE PERTE DE DONNÉES OU DE BÉNÉFICES DÉCOULANT DU PRÉSENT CONTRAT OU DE L'UTILISATION D'OMNIS OU DE L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER OMNIS OU S'Y RAPPORTANT, MÊME SI OMNIS SOFTWARE OU SES FOURNISSEURS ONT ÉTÉ AVISÉS DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES. LA RESPONSABILITÉ TOTALE CUMULÉE D'OMNIS SOFTWARE ET DE SES DISTRIBUTEURS AGRÉÉS EN CE QUI CONCERNE LE PRÉSENT CONTRAT ET OMNIS, QU'ELLE SOIT DÉLICTEUELLE (EN CE COMPRIS EN CAS DE NÉGLIGENCE) OU AUTRE, N'EXCÉDERA PAS LE MONTANT DES DROITS DE LICENCE QUE VOUS AVEZ PAYÉS POUR UTILISER OMNIS EU ÉGARD À LA LICENCE AU TITRE DE LAQUELLE LA RESPONSABILITÉ EST INTERVENUE (À L'EXCLUSION DES FRAIS RELATIFS À DES SERVICES OU À DES PRODUITS AUTRES QU'OMNIS). L'EXISTENCE DE PLUSIEURS RÉCLAMATIONS NE SAURAIT ÉTENDRE LA PRÉSENTE LIMITATION. VOUS RECONNAISSEZ QUE LES DROITS DE LICENCE REFLÈTENT LA RÉPARTITION DES RISQUES ÉNONCÉS DANS LE PRÉSENT CONTRAT ET QU'OMNIS SOFTWARE NE SAURAIT CONCLURE LE PRÉSENT CONTRAT SANS CES LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ. DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LÉGISLATION APPLICABLE, LA RESPONSABILITÉ D'UN CONCÉDANT OU DE TOUT AUTRE FOURNISSEUR D'OMNIS SOFTWARE À VOTRE ÉGARD NE SAURAIT ÊTRE ENGAGÉE, QU'ELLE SOIT CONTRACTUELLE, DÉLICTEUELLE OU AUTRE, EN VERTU DU PRÉSENT CONTRAT OU EN LIEN AVEC OMNIS. LES LIMITATIONS ET EXCLUSIONS DE RESPONSABILITÉ CONTENUES DANS LE PRÉSENT ARTICLE S'APPLIQUERONT MÊME DANS LE CAS OÙ UN RECOURS MENÉ DANS LE CADRE DU PRÉSENT CONTRAT N'A PAS ATTEINT SON OBJECTIF PREMIER.

14. EXPIRATION OU RÉSILIATION. Le présent Contrat restera en vigueur jusqu'à l'expiration des droits d'auteur afférents à Omnis ou jusqu'à sa résiliation, comme indiqué ci-dessous. Si une Licence particulière vous a été concédée pour une durée limitée (telle qu'indiquée sur l'emballage qui accompagne Omnis ou sur la facture, le certificat de Licence ou tout autre document qui vous a été fourni(e) par Omnis Software ou son Distributeur Agréé concernant Omnis, ou sur les écrans affichés par Omnis lors de son installation initiale), cette Licence prend fin à l'expiration de cette période. Vous pouvez résilier le présent Contrat, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, au moyen d'une notification écrite adressée à Omnis Software. Omnis Software peut résilier le présent Contrat, avec effet immédiat après l'envoi d'une notification écrite à votre attention si vous (a) ne payez pas toute partie des droits de Licence lorsqu'ils sont exigibles et ne remédiez pas à ce défaut de paiement dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de la notification à cet effet ; ou (b) si vous manquez à l'une quelconque des stipulations du présent Contrat. Après l'expiration ou la résiliation du présent Contrat, vous devrez supprimer ou détruire toutes les copies d'Omnis autres que les copies de l'Environnement d'Exécution que vous avez distribuées à vos Clients conformément aux stipulations du présent Contrat et les droits qui vous sont accordés aux termes des présentes prendront immédiatement fin. Nonobstant ce qui précède, les Articles 1, 3, 6.5, 8, 12, 13, 15, 16, et 17 resteront en vigueur après l'expiration ou la résiliation du présent Contrat pour quelque raison que ce soit. La résiliation du présent Contrat n'affectera pas les droits de sous-licence autorisés que vous avez accordés à vos Clients afin qu'ils puissent utiliser l'Environnement d'Exécution dans ou avec des Applications que vous fournissez, pour autant que vous ou vos Clients ayez payé les droits de Licence de Déploiement correspondants.

15. PROGRAMMES TIERS. Omnis contient ou peut être accompagné de certains programmes à code source ouvert ou autres (les « Programmes Tiers ») concédés sous licence par des développeurs tiers (les « Développeurs Tiers »), en ce compris le programme Jikes fourni par International Business Machines Corporation (« IBM ») et d'autres tiers. Les avis de droits d'auteur correspondant aux Programmes Tiers seront indiqués sur l'écran « À propos » d'Omnis ou dans la documentation qui l'accompagne. Certains Programmes Tiers sont soumis à des conditions de Licence distinctes, telles qu'indiquées par leur Développeur Tiers respectif, et ces conditions figurent dans la documentation fournie avec Omnis. En utilisant Omnis, vous acceptez de respecter ces conditions de Licence tiers dans l'intérêt du Développeur Tiers correspondant. Sous réserve de toutes conditions de Licence tiers applicables, l'utilisation du Logiciel Tiers contenu dans Omnis est soumis au présent Contrat. Nonobstant toute stipulation contraire du présent Contrat, les conditions suivantes s'appliquent au programme Jikes d'IBM :

IBM ET SES PARTENAIRES VOUS FOURNISSENT LEUR PROGRAMME TIERS RESPECTIF « EN L'ÉTAT » ET EXCLUENT TOUTE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS DE FAÇON NON LIMITATIVE, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. IBM OU SES PARTENAIRES NE POURRONT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE TOUT DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, ACCESSOIRE, EXEMPLAIRE OU IMMATÉRIEL (EN CE COMPRIS LA PERTE DE BÉNÉFICES), QUE CETTE RESPONSABILITÉ SOIT CONTRACTUELLE, OBJECTIVE OU DÉLICTEUELLE, DÉCOULANT DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT DE L'UTILISATION DES PROGRAMMES TIERS. LES

STIPULATIONS DU PRÉSENT ARTICLE SONT AU SEUL BÉNÉFICE D'IBM ET DE SES PRESTATAIRES TIERS ET NE LIMITENT NI N'AFFECTENT AUCUNEMENT LES OBLIGATIONS OU RESPONSABILITÉS D'OMNIS AU TITRE DU PRÉSENT CONTRAT DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT. Toute stipulation du présent Contrat différente de celles indiquées dans le présent paragraphe est uniquement établie par Omnis Software et n'engage aucunement IBM ou ses partenaires tiers. Une copie du code source du programme Jikes d'IBM est disponible gratuitement par voie électronique en soumettant une demande écrite à Omnis Software à l'adresse indiquée ci-dessous, à l'attention du Service Juridique.

16. GÉNÉRALITÉS.

16.1 Marques. Le droit d'utiliser les logos ou autres marques d'Omnis Software n'est pas prévu par le présent Contrat. Si vous souhaitez utiliser les logos ou autres marques d'Omnis Software, veuillez contacter celle-ci afin de discuter de la possibilité de devenir un revendeur à valeur ajoutée agréé.

16.2 Droit applicable. Si vous avez acquis Omnis directement auprès d'Omnis Software ou d'un Distributeur Agréé situé aux États-Unis, les lois de l'État de Californie régiront le présent Contrat, sans donner effet aux règles de conflit de lois qui exigeraient l'application des lois d'un autre pays ou État. Si vous avez acquis Omnis auprès d'un Distributeur Agréé situé en dehors des États-Unis, les lois du pays où le principal établissement dudit distributeur est situé régiront le présent Contrat. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises et la loi américaine sur l'uniformisation des transactions informatiques (*Uniform Computer Transactions Act*) ne s'appliquent pas au présent Contrat.

16.3 Respect des Lois. Vous vous engagez à respecter l'ensemble des lois et règlements relatifs au contrôle des exportations et importations en vigueur et, en particulier, à ne pas exporter ou réexporter Omnis, en ce compris l'Environnement d'Exécution, sans avoir obtenu l'ensemble des Licences requises par le gouvernement américain. Vous vous engagez à couvrir et à dégager Omnis Software et ses fournisseurs et Distributeurs Agréés de toute responsabilité en cas de violation par vous de ces lois et règlements. Si l'approbation ou l'enregistrement du présent Contrat ou d'une sous-Licence au titre de celui-ci est requis par les autorités gouvernementales où vous résidez ou exploitez ou distribuez les Applications, vous vous engagez à obtenir son approbation ou enregistrement à vos frais, condition préalable à votre droit d'utiliser ou de distribuer Omnis aux termes du présent Contrat.

16.4 Registres. Omnis Software vous confie la tâche de tenir un registre des sous-Licences que vous concédez à vos Clients. Par conséquent, pendant la durée du présent Contrat et pendant un (1) an après son expiration ou sa résiliation, vous vous engagez à conserver tous les documents relatifs à la distribution de l'Environnement d'Exécution à vos Clients (en ce compris les noms et adresses des tiers à qui vous avez distribué ledit Environnement d'Exécution) et à permettre à Omnis Software ou à ses représentants d'examiner et de vérifier ces documents afin de garantir le respect du présent Contrat, à moins que cet examen ne soit interdit par la loi applicable, en ce compris par la loi sur la protection de la vie privée ou toute autre loi limitant votre capacité à partager des informations identifiables personnellement. Omnis Software vous informera de cet examen au moins dix (10) jours au préalable moyennant une notification et procédera à cet examen pendant les heures normales de bureau de manière à ne pas perturber vos activités de manière excessive. Omnis Software traitera vos documents et registres en toute confidentialité.

16.5 Relations entre les Parties. Les Parties sont des contractants indépendants et aucune des Parties n'est le mandataire, associé, fiduciaire ou co-entrepreneur de l'autre Partie aux termes du présent Contrat. Vous ne pouvez agir au nom d'Omnis Software, lier celle-ci, ni créer ou assumer toute obligation pour son compte.

16.6 Cessions. Vous ne pouvez céder ni transférer, en vertu de la loi ou autrement, l'un quelconque des droits dont vous disposez au titre du présent Contrat à un tiers sans le consentement écrit préalable d'Omnis Software. Toute tentative de cession ou de transfert en violation de ce qui précède sera nulle. Omnis Software peut librement céder ses droits ou déléguer ses obligations au titre du présent Contrat.

16.7 Langue. Le présent Contrat est rédigé en langue anglaise et sa version anglaise aura préséance sur toute autre traduction, sauf exigence contraire prévue par la loi applicable.

16.8 Recours. Sauf indication contraire du présent Contrat, les droits et recours des Parties au titre de celui-ci sont cumulatifs. Vous reconnaissez qu'Omnis contient des secrets de fabrication et des informations appartenant à Omnis Software et à ses distributeurs, que toute violation réelle ou potentielle par vous du présent Contrat constituera un préjudice immédiat et irréparable pour lequel des dommages-intérêts ne seront pas adéquats et qu'une injonction constituera une réparation appropriée à cette violation. Si une action est engagée pour obtenir l'exécution du présent Contrat, la Partie gagnante sera en droit de réclamer ses honoraires d'avocat, frais de justice et tout frais de recouvrement, en sus de toute autre réparation qu'elle peut demander.

16.9 Renonciations. Toute renonciation doit être établie par écrit. Le fait de ne pas exiger l'exécution de l'une quelconque des stipulations du présent Contrat ne pourra être interprété comme une renonciation ultérieure à toute autre stipulation ou à cette stipulation.

16.10 Autonomie des stipulations. Si l'une quelconque des stipulations du présent Contrat est jugée inapplicable par un tribunal, cette stipulation pourra être modifiée et interprétée par ledit tribunal de manière à atteindre les objectifs de cette stipulation dans toute la mesure du possible en vertu de la législation applicable et les autres stipulations resteront en vigueur et de plein effet. Sans limiter la portée générale de ce qui précède, vous acceptez que l'Article 13 restera en vigueur nonobstant l'inapplicabilité de toute autre stipulation du présent Contrat.

16.11 Intégralité du Contrat. Le présent Contrat constitue l'intégralité du contrat définitif entre les Parties eu égard à son objet et remplace tous les contrats, accords et communications actuels ou antérieurs, qu'ils soient écrits ou verbaux. Le présent Contrat ne peut être modifié qu'au moyen d'un document écrit signé par les deux Parties. Les conditions d'un bon de commande ou de tout document similaire que vous soumettez à Omnis Software ou à son Distributeur Agréé seront sans effet.

17. STIPULATIONS INTERNATIONALES. Si, en vertu de l'Article 16.2 (« Droit applicable ») ou autre, le droit régissant le présent Contrat concerne l'un des pays énumérés ci-après, les stipulations indiquées ci-dessous s'appliqueront audit Contrat, nonobstant toute stipulation contraire énoncée aux Articles 1 à 16.

AUSTRALIE.



Limitation de responsabilité. Lorsqu'une législation insère des modalités, conditions ou garanties dans le présent Contrat et que cette législation ou toute autre législation rend nulles ou interdit des stipulations excluant ou modifiant l'application ou l'exercice de ces modalités, conditions, garanties ou recours insérés ou toute responsabilité au titre de celles-ci, la responsabilité d'Omnis Software en cas de non-respect de ces conditions, modalités ou garanties insérées ou en vertu de ce recours, se limitera, au choix d'Omnis Software, à une ou plusieurs méthodes autorisées par cette législation, en ce compris, lorsque cela est permis, les méthodes énoncées à la clause (a) ou (b), le cas échéant.

- (a) Si le non-respect d'une condition insérée concerne des biens, Omnis Software peut choisir un ou plusieurs des recours suivants : (i) le remplacement des biens ou la fourniture de biens équivalents ; (ii) la réparation de ces biens ; (iii) le remboursement des frais de remplacement ou d'acquisition des biens ; ou (iv) le remboursement des frais de réparation des biens ; et
- (b) Si le non-respect d'une condition insérée concerne des services, Omnis Software peut choisir un ou plusieurs des recours suivants : (i) la fourniture à nouveau de ces services ; ou (ii) le remboursement des frais relatifs à la fourniture à nouveau de ces services.

Perte indirecte. Dans le présent Contrat, « dommages directs, indirects, non établis ou accessoires » inclut, mais de façon non limitative, la perte de bénéfices, la perte de clientèle ou les dommages à celle-ci ou tout bénéfice attendu et toute responsabilité envers un tiers.

Contrats conclus avec les Clients. Outre les sujets visés à l'Article 6.3 (a) à (g) du présent Contrat, chaque contrat de sous-licence conclu par vous ou votre revendeur (la « Sous-licence ») doit contenir :

- (a) des clauses ayant un effet similaire aux clauses de Limitation de responsabilité susvisées et une exclusion de responsabilité en cas de « dommages immatériels, indirects, non établis ou accessoires » (tels que définis) ; et
- (b) le droit de céder la Sous-licence à Omnis Software à tout moment.

Vous acceptez, sur demande, de céder les droits dont vous disposez en vertu de toute Sous-licence à Omnis Software.

CANADA



Langue. Les Parties au présent Contrat ont expressément exigé que le présent Contrat et ses Annexes soient rédigés en langue anglaise. / Les parties aux présentes ont expressément exigé que la présente convention et ses Annexes soient rédigées en langue anglaise.

UNION EUROPÉENNE



Rétro-conception. Nonobstant les stipulations relatives à la rétro-conception énoncées à l'Article 8 ci-dessus, vous pouvez rétro-concevoir, décompiler, désassembler ou tenter d'obtenir le code source d'Omnis uniquement dans la mesure expressément et strictement permise par les lois applicables qui mettent en œuvre les Articles 5 et 6 de la directive 91/250/CEE du Conseil européen, du 14 mai 1991, concernant la protection juridique des programmes informatiques et uniquement aux fins de réaliser l'interopérabilité avec d'autres programmes informatiques développés de façon indépendante. Avant

d'exercer les droits visés au présent paragraphe, vous devez en informer au préalable Omnis Software afin que cette dernière ait d'abord la possibilité de vous communiquer les informations dont vous avez besoin pour réaliser l'interopérabilité. Vous ne pouvez pas : (i) accomplir un acte autre que ceux strictement nécessaires à la réalisation de l'interopérabilité dans la mesure permise par la législation applicable ; (ii) fournir les informations que vous avez obtenues lors de la rétro-conception d'Omnis à des personnes auxquelles il n'est pas nécessaire de fournir ces informations afin de réaliser l'interopérabilité ; (iii) utiliser ces informations pour créer un programme qui est sensiblement similaire à Omnis ou à accomplir tout acte limité par le droit d'auteur ; ou (iv) conserver ou utiliser l'une quelconque de ces informations qui ne doivent pas être nécessairement utilisées pour réaliser l'interopérabilité.

FRANCE



Tribunal compétent. Tout litige, tout différend ou toute réclamation découlant du présent Contrat et survenant entre vous et Omnis Software ou son Distributeur Agréé sera porté devant les tribunaux français.

Rétro-conception. Voir les stipulations de la section « Union européenne » susvisée.

Responsabilité. La limitation de responsabilité énoncée à l'Article 13 ne s'applique pas en cas de faute lourde ou intentionnelle de la part d'Omnis Software ou de son Distributeur Agréé.

Résiliation. Afin de lever toute ambiguïté, lorsque le Contrat est régi par le droit français, « résiliation » aura le sens de « résiliation de plein droit ».

ALLEMAGNE



Rétro-conception. Voir les stipulations de la section « Union européenne » susvisée. Aucune stipulation du présent Contrat n'est réputée exclure ou limiter vos droits aux termes des Articles 69(d) et 69(e) de la loi sur les droits d'auteur.

Garantie limitée. Omnis Software vous garantit qu'Omnis et la documentation qui l'accompagne ne contiennent aucune erreur.

Si une Licence de Déploiement ou de Développement est concédée au titre du présent Contrat pour une durée indéterminée et moyennant un paiement unique des droits de Licence, toutes réclamations pour vice eu égard à cette Licence seront prescrites si elles ne sont pas formulées dans un délai d'un (1) an à compter de la date d'exécution de la Licence ou de livraison d'Omnis, la date la plus tardive étant retenue. D'autre part, lors de la livraison d'Omnis, vous vous engagez à inspecter le produit et la documentation l'accompagnant afin de vérifier qu'ils sont complets et qu'ils ne présentent aucun défaut et à informer sans délai Omnis Software de toute non-conformité. Si vous n'en informez pas Omnis Software, vous ne pourrez pas formuler de réclamations pour demander une nouvelle livraison, une réduction du prix, une annulation, des dommages-intérêts ou une indemnisation pour ces défauts qui auraient été apparents lors de l'inspection. Les Parties conviennent que l'Article 377 du code de commerce allemand s'applique.

Si une Licence de Développement ou de Déploiement est concédée au titre du présent Contrat pour une durée indéterminée ou nécessite le paiement récurrent de droits de Licence, vous devez informer Omnis Software de tout défaut apparent d'Omnis dans un délai d'une (1) semaine à compter de l'apparition de ce défaut. Si vous n'en informez pas Omnis Software, vous ne pourrez pas réduire les droits de Licence conformément à l'Article 536, paragraphe 1, du Code civil. Omnis Software remédiera aux défauts d'Omnis ou aux erreurs contenues dans la documentation l'accompagnant dans un délai raisonnable après en avoir été informé.

Exclusion de garantie. Ni Omnis Software, ni ses Distributeurs Agréés ne garantissent l'adéquation à un usage particulier, une qualité particulière ou des résultats particuliers d'Omnis. Omnis n'est expressément pas conçu pour des activités à haut risque, comme indiqué à l'Article 8.6.

Omnis Software et ses Distributeurs Agréés excluent également toute garantie dans la mesure où vous modifiez Omnis vous-même ou par l'entremise d'un tiers sans le consentement exprès d'Omnis Software. La présente exclusion de garantie ne s'applique pas dans la mesure où vous êtes en droit de modifier Omnis conformément aux stipulations du présent Contrat ou à la législation en vigueur, en particulier conformément à l'Article 536(a), paragraphe 2, du Code civil et où vous prouvez que les modifications sont effectuées de façon professionnelle et documentées de manière exhaustive afin qu'Omnis Software ait toujours la possibilité de remédier à ces défauts.

LIMITATION DE RESPONSABILITE. LA RESPONSABILITÉ TOTALE CUMULÉE D'OMNIS SOFTWARE ET DE SES DISTRIBUTEURS AGRÉÉS EN CE QUI CONCERNE LE PRÉSENT CONTRAT ET

OMNIS, QU'ELLE SOIT DÉLICTUELLE (EN CE COMPRIS EN CAS DE NÉGLIGENCE) OU AUTRE, N'EXCÉDERA PAS TROIS (3) FOIS LE MONTANT DES DROITS DE LICENCE QUE VOUS AVEZ PAYÉS POUR UTILISER OMNIS EU ÉGARD À LA LICENCE AU TITRE DE LAQUELLE LA RESPONSABILITÉ EST INTERVENUE (À L'EXCLUSION DES FRAIS RELATIFS À DES SERVICES OU À DES PRODUITS AUTRES QU'OMNIS). L'EXISTENCE DE PLUSIEURS RÉCLAMATIONS NE SAURAIT ÉTENDRE LA PRÉSENTE LIMITATION.

Omnis Software et ses Distributeurs Agréés ne peuvent être tenus responsables des défauts existants lors de la conclusion du contrat et qui sont survenus sans erreur de la part d'Omnis Software ou de ses Distributeurs Agréés.

Omnis Software et ses Distributeurs Agréés ne peuvent être tenus responsables d'actes de négligence, sauf si ceux-ci résultent d'un manquement à l'une quelconque des obligations essentielles du contrat (obligations majeures). La responsabilité d'Omnis Software se limite aux pertes prévisibles et propres à ce type de contrat.

Enfin, Omnis Software et ses Distributeurs Agréés ne peuvent être tenus responsables de la perte de données et/ou de programmes dans la mesure où cette perte est due au fait que vous n'avez pas fait de copies de sauvegarde et que, par conséquent, vous ne vous êtes pas assuré(e) que les données perdues peuvent être restaurées moyennant des efforts raisonnables.

Aucune stipulation du présent Contrat n'est réputée exclure ou limiter la responsabilité d'Omnis Software ou de ses Distributeurs Agréés concernant (1) toutes blessures ou tout décès d'une personne dus à une faute intentionnelle ou lourde de la part d'Omnis Software ou de ses Distributeurs Agréés, ou des représentants, du personnel auxiliaire (cadres et non-cadres) et des sous-traitants de ces Parties ; (2) toutes pertes et tous dommages dus à une faute intentionnelle ou lourde de la part d'Omnis Software ou de ses Distributeurs Agréés, ou des représentants, du personnel auxiliaire (cadres et non-cadres) et des sous-traitants de ces Parties ; (3) toute indemnisation ou garantie donnée par Omnis Software ou ses Distributeurs Agréés en vertu du présent Contrat, bien que celui-ci ne soit pas expressément destiné à donner quelque indemnisation ou garantie que ce soit ; et (4) toute responsabilité conformément à la loi allemande sur la responsabilité du fait des produits.

Cession. Vous acceptez expressément qu'Omnis Software puisse céder ses droits à un tiers à tout moment. En cas de cession, vous êtes en droit de résilier le présent Contrat. En cas de résiliation, vous ne pourrez prétendre au remboursement des droits que vous avez payés au titre des présentes. Omnis Software peut déléguer les obligations qui lui incombent en vertu du présent Contrat sans restriction.

ROYAUME-UNI



Responsabilité. Omnis Software et ses Distributeurs Agréés n'excluent ni ne limitent leur responsabilité concernant (a) tout manquement délibéré ou toute fraude de leur part ; (b) tout décès ou toutes blessures corporelles résultant de leur négligence (au sens de l'Article 2 de la loi britannique relative aux clauses contractuelles abusives de 1977) ; (c) toute violation de garanties de titre implicites au sens de l'Article 12 de la loi britannique sur la vente de biens de 1979 ; ou (d) toute autre responsabilité ne pouvant être exclue par contrat.

Rétro-conception. Voir les stipulations de la section « Union européenne » susvisée.

ÉTATS-UNIS



Garantie limitée. Certains États n'autorisent pas l'exclusion de certaines garanties implicites ; de ce fait, l'exclusion susvisée ne peut s'appliquer à vous. La garantie limitée visée à l'Article 11 vous donne des droits spécifiques et vous pouvez également avoir d'autres droits qui peuvent varier d'un État à l'autre.

Responsabilité. Certains États n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation de dommages accessoires ou indirects ; de ce fait, les exclusions ou limitations visées à l'Article 13 ne peuvent s'appliquer à vous.

Droits du gouvernement américain. Si vous êtes une agence ou un organisme du gouvernement américain, vous reconnaissez qu'Omnis est un « produit commercial », tel que défini à l'Article 48 du Code américain des règlements fédéraux (CFR) 2 101, constitué d'un « logiciel informatique commercial » et d'une « documentation logicielle commerciale », tels qu'utilisés à l'Article 48 du CFR 12 212. Toutes les données techniques fournies avec Omnis sont des données techniques commerciales, telles que définies à l'Article 48 du CFR 12 211. Conformément à l'Article 48 du CFR 12 211 à 12 212 et aux Articles 48 du CFR 227 7202-1 à 227 7202-4 et à l'Article 48 du CFR 252 227-

7015, tous les utilisateurs finaux du gouvernement américain acquièrent Omnis avec les seuls droits énoncés dans le présent Contrat.

Contrôle des exportations. Indépendamment de toute information divulguée à Omnis Software ou à ses Distributeurs Agréés concernant la destination finale d'Omnis et la documentation technique qui l'accompagne, vous reconnaissez que tous ces documents sont publiés ou vous sont transmis aux États-Unis et qu'ils peuvent être soumis aux lois et règlements américains sur le contrôle des exportations, en ce compris aux règlements du Bureau américain de l'industrie et de la sécurité.

Tribunaux compétents. Toute action en justice entre vous et Omnis Software ou ses Distributeurs Agréés découlant du présent Contrat ou de l'utilisation d'Omnis doit être exclusivement portée devant les tribunaux anglais et vous consentez à la compétence de ces tribunaux.

* * * *

Copyright © 2018

Omnis Software Limited
First Floor Offices, Carlton Park House
Carlton Park Industrial Estate
Saxmundham, Suffolk IP17 2NL
Royaume-Uni

Visitez le site Internet d'Omnis Software à l'adresse suivante : www.omnis.net.

Omnis et Omnis Studio sont des marques déposées d'Omnis Software Limited.